



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt trois mai à seize heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 17 mai 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D1-1-3-85

**OBJET : AMÉNAGEMENT DU R-1 DU SIÈGE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
AVENANT D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel. TERRENNE Jean Paul (pouvoir donné à Jean Michel BAYLET), DELACHOUX Jean-Paul (pouvoir donné à Oliver RENAUD), RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal (pouvoir donné à Eric DELFARIEL), DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane,, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Monsieur Jean DUPUY

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Monsieur Stéphan RATTO a été désigné secrétaire de séance



2022D1-1-3-85

OBJET : AMÉNAGEMENT DU R-1 DU SIÈGE DE LA CC2R
AVENANT D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Communes a lancé une consultation par voie de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-11° du Code de la commande publique.

Elle concerne l'aménagement du R-1 du siège de la CC2R.

Les prestations sont réparties en 6 lots. Les avenants portent sur les lots suivants :

Lot	Désignation	Titulaire
4	CVC/PLOMBERIE	GCM
5	ÉLECTRICITÉ	EIFM

La Commission des Plis s'est tenue le 16 mai 2022 pour se prononcer sur les avenants.

Lot 4 - CVC/Plomberie

Il était prévu initialement la pose d'une cassette de chauffage et d'une bouche d'extraction dans la salle de repos. Or, après démontage du faux plafonds, il n'y a pas la hauteur nécessaire dans le plénum. Il est proposé de remplacer la cassette de chauffage par un radiateur électrique, avec panneau rayonnant à inertie, et une bouche d'extraction.

Cet avenant a pour objet l'ajout des prix supplémentaires ci-dessous au Bordereau des prix unitaires initial :

- Fourniture et mise en place d'un radiateur électrique 1 500W : 450,96 € HT l'unité (1 unité)
- Fourniture et mise en place d'une bouche d'extraction : 244,58 € HT l'ensemble (1 ensemble)

Soit une plus-value de 695,54€ HT

et la suppression d'une quantité ci-dessous au Bordereau de prix unitaires initial :

- Fourniture et mise en place d'une cassette 2 tubes avec régulation « SAUTER » : 1 263,70€ HT l'unité (-1 unité)

Soit une moins-value de 1 263,70€ HT

Par conséquent, l'ajustement des prestations conduit à une moins-value de 568,16€ HT et n'implique pas d'allongement des délais de réalisation.

Montant initial du marché en euros HT	Diminution en euros HT	Variation en % par rapport au montant du marché initial	Montant du marché après avenant en euros HT
85 000,00€	568,16€	0,6684 %	84 431,84€

Lot 5 - ÉLECTRICITÉ

Lors des travaux d'aménagement du R-1 de la CC2R, il s'est avéré que les deux baies de brassage existantes étaient sous calibrées pour accueillir les nouvelles lignes du réseau informatique. Il est nécessaire de mettre en place une baie supplémentaire pour le bon fonctionnement du réseau informatique de la CC2R.

Cet avenant a pour objet l'ajout du prix supplémentaire ci-dessous au Bordereau des prix unitaires initial :

- Fourniture et pose d'une baie 800x800 42U avec alimentation ondulée : 1 452,50 € HT l'unité (1 unité)

Soit une plus-value de 1 452,50€ HT

Par conséquent, l'ajustement des prestations conduit à une plus-value de 1 452,50€ HT et n'implique pas d'allongement des délais de réalisation.

Montant initial du marché en euros HT	Augmentation en euros HT	Variation en % par rapport au montant du marché initial	Montant du marché après avenant en euros HT
26 269,71€	1 452,50€	5,5292 %	27 722,21€

En conséquence, le Président propose :

- de conclure les avenants tels que détaillés ci-dessus ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer lesdits avenants et toute pièce y afférente.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de conclure les avenants tels que détaillés ci-dessus ;

- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer lesdits avenants et toute pièce y afférente.

Fait à Valence d'Agen, le 23 mai 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 24 mai 2022

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Affiché sur le panneau des annonces légales le

27 MAI 2022

27 MAI 2022

AR Préfecture

AMENAGEMENT DU R-1 DU SIEGE DE LA CC2R - AVENANT D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20220523-2022D1_1_3_85-DE

Numéro d'acte : 2022D1_1_3_85

Date de décision : 23/05/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-3-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / avenants (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))

Fichier acte : 2022D1-1-3-85_Aménagement du R-1 du siège de la Communauté de Communes des deux rives_Avenant d'un marché public de travaux.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 27/05/2022 10:32:19

Date de réception de l'AR : 27/05/2022 10:32:48